



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/169

**Modification du tableau des emplois budgétaires dans le cadre de l'obtention du label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » qui nécessite le recrutement d'un « animateur de l'architecture et du patrimoine »**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines, attribue le label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » aux Collectivités territoriales qui mettent en œuvre des actions d'animation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

La mise en œuvre de la convention exige d'avoir recours à un personnel qualifié. La Collectivité se doit d'engager à constituer une équipe de professionnels qualifiés dans le domaine de l'architecture et du patrimoine. Pour cela elle doit recruter un « Animateur de l'architecture et du patrimoine » à temps plein de Catégorie A.

Le recrutement d'un agent Titulaire de catégorie A, sur le grade de Conservateur du patrimoine est préconisé. Le recrutement sera organisé par La Ville à partir d'un règlement élaboré par la DRAC et la Ville. La DAPA apportera son aide à la définition des sujets et la DRAC participera au jury de recrutement présidé par un représentant de la Ville.

Dans le cas d'un recrutement d'un agent titulaire, la procédure comprend uniquement un entretien en présence de représentant de la Ville et de la DRAC. Cette procédure a déjà été lancée par la Ville et s'est avérée infructueuse.

Cet emploi pourra donc être pourvu par un agent non titulaire de droit public relevant de la catégorie A de la filière culturelle dans la mesure où aucun agent statutaire n'a été retenu lors de la procédure précédente. Dans ce cas le recrutement devra se faire après un concours sur épreuves écrites et orales.

Recruté à l'issue d'un concours, l'animateur de l'architecture et du patrimoine est chargé de mettre en œuvre le programme d'actions défini par la convention de « Ville ou Pays d'art et d'histoire ». Il aura pour missions de sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'architecture et du patrimoine, accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites découvertes, former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux et mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine.

Afin de permettre le recrutement de cet « Animateur de l'architecture et du patrimoine » à temps plein de Catégorie A, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

### CATEGORIE A : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 Poste d'Attaché de conservation du patrimoine	Temps complet

### CATEGORIE A : 1 poste

Création de	Temps de travail
1 poste de conservateur du patrimoine	Temps complet

Considérant qu'il y a lieu de modifier 1 emploi budgétaire à temps complet afin de permettre le recrutement d'un « Animateur de l'architecture et du patrimoine » à la Direction de la Culture et du patrimoine pour l'obtention du label « Ville ou Pays d'art et du patrimoine ».

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps complet comme suit :

#### CATEGORIE A : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 Poste d'Attaché de conservation du patrimoine	Temps complet

#### CATEGORIE A : 1 poste

Création de	Temps de travail
1 poste de conservateur du patrimoine	Temps complet

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,  
Et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la loi 84.53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier 1 emploi budgétaire à temps complet afin de permettre le recrutement d'un « Animateur de l'architecture et du patrimoine » à la Direction de la Culture et du patrimoine pour l'obtention du label « Ville ou Pays d'art et du patrimoine ».

**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la suppression et la création d'emplois budgétaires,

#### AUTORISE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

M. le maire à modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

#### CATEGORIE A : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 Poste d'Attaché de conservation du patrimoine	Temps complet

**CATEGORIE A : 1 poste**

Création de	Temps de travail
1 poste de conservateur du patrimoine	Temps complet

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017\_169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2017

Publication : 03/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

